Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501141-20260605-DE_2026_41-DE

République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	Extrait des délibérations de la commune de **FORGES LA FORET** – 35640 Séance du **05/06/2026**
Nombre de membres *Afférents au Conseil Municipal : 11* *En exercice : 11* *Absents : 02* *Pouvoirs de vote : 01* *Votants : 10*	L'an 2026, le 05 juin à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de FORGES LA FORET s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOULET Yves, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26/05/2026. M. BOULET Yves - Maire, Mmes GIBOIRE Edith, DUFIL Émilie, OAKLEY Heather, PLANCHENAULT Carole, SIAUDEAU Philippe, MAZURAIS Adrien, PAILLARD David, MONTAGNE Nicolas. Excusé(es) : 02 – Mme PLEINFOSSÉ Tatiana, Mr ROUSSEAU Pierrick Pouvoir de vote : 01 - Mme PLEINFOSSÉ Tatiana POUR Mme DUFIL Émilie Secrétaire de la séance : Mme DUFIL Émilie

Délibération 2026-41 OBJET : Sénatoriales - Élection du délégué et suppléants communaux

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué et de ses suppléants en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 1 délégué et 3 suppléants.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mme OAKLEY Heather et Mme GIBOIRE Edith (les plus âgées)

Mme PLANCHENAULT Carole et Mr MONTAGNE Nicolas (les plus jeunes)

La présidence du bureau est assurée par le maire.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501141-20260605-DE_2026_41-DE

b) Les candidatures enregistrées :

Les candidats titulaires sont : Mr BOULEY Yves

Les candidats suppléants sont : Mr ROUSSEAU Pierrick, Mr SIAUDEAU Philippe et Mme GIBOIRE Edith

c) Élection du délégué

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote, à scrutin secret, sans débat, à la majorité absolue.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10 - bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu : - Mr BOULET Yves 10 voix

M. BOULET Yves ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

Après enregistrement de la ou des candidatures, il est procédé au vote, à scrutin secret, sans débat, à la majorité absolue.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10 - bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

- M. ROUSSEAU Pierrick : 10 voix

M. ROUSSEAU Pierrick ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10 - bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

- M. SIAUDEAU Philippe : 10 voix

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501141-20260605-DE_2026_41-DE

M. SIAUDEAU Philippe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

- Mme GIBOIRE Edith 10 voix

Mme GIBOIRE Edith ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élue en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Yves BOULET